



## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC (MODIFIÉ)

N<sup>o</sup> VLA-AOP-TEC-201909-TDRCSG

### TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES CHEMINS À L'ASSOMPTION ET DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES SENTIERS, TROTTOIRS, ABRIBUS, KIOSQUES POSTAUX ET ACCÈS AUX BÂTIMENTS – SECTEUR SAINT-GÉRARD-MAJELLA HIVER 2019-2020 À HIVER 2023-2024 (CONTRAT DE 5 ANS)

#### DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour les travaux de « **déneigement des rues et des chemins à L'Assomption et secteur Saint-Gérard-Majella** » à différents endroits sur son territoire pour les années **2019-2020 à 2023-2024**.

Il est **fortement recommandé** de visiter le territoire et les endroits visés par le contrat afin d'examiner l'environnement et les conditions de travail et de se familiariser avec toutes les difficultés et/ou avantages qui peuvent influencer la soumission.

#### DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence n<sup>o</sup> **VLA-AOP-TEC-201909-TDRCSG**, à compter du **mardi 10 septembre 2019**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra contacter, par écrit seulement, André Boisvert, responsable de l'approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse [aboisvert@ville.lassomption.qc.ca](mailto:aboisvert@ville.lassomption.qc.ca) ou par télécopieur au 450 589-4512, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront transmises par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

#### EXIGENCES

Seules les soumissions présentées par un entrepreneur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville seront considérées.

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant au moins dix pourcent (10 %) du montant total de la soumission avant taxes de la première année de contrat.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer l'affirmation solennelle d'attestation d'intégrité dûment remplie et signée devant un commissaire à l'assermentation. À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

#### DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées (l'original et trois (3) copies de tous les documents) dans des enveloppes scellées et identifiées « **déneigement des rues et des chemins à L'Assomption et secteur St-Gérard** », à la réception du Bureau du citoyen, des communications et de la ville intelligente du Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, sise au 2<sup>e</sup> étage du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption (Québec) J5W 2H1, **avant neuf heures (9 h), le vendredi 4 octobre 2019**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 9 septembre 2019.

André Boisvert  
Responsable de l'approvisionnement